

29 avril 2011

Le Syctom soutient concrètement la prévention

Le Syctom, l'agence métropolitaine des déchets ménagers, a approuvé en Comité mercredi 30 mars, l'ensemble des délibérations présentées par le Président François Dagnaud.

"Métropole prévention déchets 2010-2014"

Le dispositif de soutien financier du Syctom aux collectivités est adopté

Les élus viennent d'approuver le dispositif de soutien financier élaboré par le Syctom en faveur des Programmes Locaux de Prévention (PLP) de ses collectivités adhérentes. Avec « Métropole prévention déchets 2010-2014 », le Syctom déploie une stratégie globale et soutient significativement les actions des communes, sur cinq ans.

Les Programmes Locaux de Prévention (PLP) ont pour objectif de réduire de 7% les quantités de déchets produits en 5 ans par rapport à 2008.

Le syndicat table sur l'engagement d'ici 2014 de 100% des communes de son territoire dans un PLP.

En 2010, le Syctom a défini la stratégie générale et lancé les premières actions. Il s'est engagé à mutualiser des moyens et à promouvoir une dynamique à l'échelle métropolitaine. Le plan est doté d'1 M€ par an et une convention avec la Région Ile-de-France accorde une subvention au SYCTOM de 193 000 € pour la première année.

Le plan stratégique « Métropole Prévention Déchets 2010-2014 » se décline autour de 5 grands axes avec pour chacun d'eux un diagnostic de la situation, des actions à mettre en œuvre et des indicateurs de suivi :

- accompagnement des collectivités pour développer leurs PLP
- réduction de la nocivité des déchets
- développement du réemploi
- actions en faveur de l'éco-conception
- démarche d'exemplarité du Syctom.

Maintenant que le dispositif de soutien est précisé et approuvé, le Syctom peut mettre en œuvre les aides pour les actions des collectivités adhérentes.

Une équipe renforcée au Syctom

Le Syctom renforce sa capacité d'intervention au service de la prévention : un poste est créé au sein de la direction de l'exploitation et de la prévention des déchets, un autre, d'ambassadeur du déchet et de la prévention, au sein de la direction de la communication.

Aide aux villes de moins de 20 000 habitants

Le syndicat propose aux collectivités qui ne sont pas soutenues dans le cadre du dispositif de l'ADEME son aide financière et un accompagnement méthodologique pour la mise en œuvre des diverses phases d'un PLP.

Subvention des opérations de prévention des collectivités

Dans le cadre d'un PLP, la réalisation d'opérations de prévention est subventionnée. Les bénéficiaires peuvent être, soit un adhérent du SYCTOM, soit un porteur de projet : association, bailleur de l'habitat social, établissement public d'enseignement. Pour ces derniers, leur dossier doit au préalable être validé par la collectivité.

Un crédit étude pour une aide sur mesure

Les communes adhérentes vont pouvoir bénéficier de l'intervention d'un bureau d'études spécialisé dans le domaine de la prévention. Cet accompagnement est adapté aux spécificités de la collectivité, aux interlocuteurs ciblés (élus, techniciens, ...) ainsi qu'à l'état d'avancement du PLP (réflexion, diagnostic, définition du programme d'actions, mise en œuvre, bilan) avec un crédit d'intervention de 3 jours par an maximum. Un marché va être lancé afin d'être effectif en octobre/novembre.

Compostage domestique : objectif 50 000 composteurs en 2014 !

Le Sycotom apporte son aide sur l'analyse préalable, fournit les équipements contre 10 % du montant TTC (broyeurs, composteurs, tamis, bio-seaux, génie civil,...) et propose un programme d'accompagnement des opérations de compostage. Il se charge des dossiers de subvention (ADEME, Région Ile-de-France). Un marché est en cours de rédaction ; il sera opérationnel à la mi-septembre.

Tarifification incitative : une étude copilotée Sycotom/communes

Sur ce sujet complexe, une étude collaborative sera réalisée pour laquelle un marché de services sera lancé en juin. Elle devra présenter le cadre législatif, les données communes et les conditions de faisabilité ; elle identifiera les enjeux sociaux et économiques. La tarification incitative doit pouvoir devenir un levier d'amélioration des collectes sélectives et de réduction de la quantité de déchets produits. Il faut aussi trouver un système cohérent entre la redevance incitative versée par les collectivités au Sycotom (redevance OM, soutien CS) et un mode de financement du service, incitatif pour les habitants.

Par la suite, les territoires volontaires pourront approfondir la démarche en étudiant une simulation selon la spécificité de la collectivité, les impacts financiers et administratifs et les modalités de mise en œuvre.

Réduction de la nocivité

Le Sycotom soutient financièrement les actions visant à réduire les quantités de déchets dangereux et à augmenter leur orientation vers les filières adéquates. Les bénéficiaires des subventions sont les mêmes que pour les opérations de prévention.

Développer le réemploi avec des déchetteries et des recycleries

Cette nouvelle subvention du Sycotom pour susciter le réemploi va aider la création ou la rénovation de déchetterie et la création de recyclerie. L'aide sera plus importante si le lien entre prévention et recyclage est démontré sur le terrain pour les habitants. Le traitement des rebuts des recycleries sera gracieusement effectué par le Sycotom dans la limite de 15% du tonnage annuel entrant.

Précisions sur l'espace collectivités du Sycotom : <http://www.Sycotom-paris.fr/edi/collectivite/index.htm>

Des collectes sélectives plus finement caractérisées

Pour améliorer les connaissances sur les qualité et quantité des gisements entrants dans les centres de tri, mieux connaître les flux sortants ainsi que la qualité des refus, le Sycotom va faire évoluer les campagnes d'analyses actuelles. Un appel d'offres ouvert est lancé afin que ces caractérisations plus fines démarrent dès août prochain. Un des objectifs est de pouvoir présenter rapidement les résultats à l'échelle de chaque commune. Les collectivités pourront alors orienter très précisément leurs actions de sensibilisation pour améliorer la qualité des CS.



Ivry-Paris XIII : une concertation positive

A partir de la décision du Comité syndical de poursuivre le projet de transformation du centre Ivry-Paris XIII, le 12 mai 2010, le Syctom a organisé 7 réunions de concertation avec le Comité des partenaires de juillet à décembre dernier.

Le projet de centre de valorisation organique et énergétique est davantage partagé qu'à l'issue du débat public. Si la concertation n'a pas permis de lever tous les points de blocage, elle a offert un échange de grande qualité avec la plupart des partenaires et a permis au Syctom d'améliorer son projet, notamment sur la gestion des bio-déchets et l'optimisation de la méthanisation. Elle a également permis de définir les modalités de la poursuite du projet, du suivi du chantier et de l'exploitation du futur centre.

Lors du Comité syndical du 30 mars, les élus ont examiné le projet de programme de l'opération.

Une nouvelle réunion aura lieu en mai avec les partenaires pour échanger sur ce programme. La charte de qualité environnementale sera élaborée en concertation d'avril à mi-mai 2011.

En juin prochain, le Comité syndical autorisera le lancement du dialogue compétitif pour désigner un concepteur-constructeur-exploitant. Cette procédure durera deux ans.

Le planning prévisionnel prévoit ensuite le dépôt du permis de construire et de la demande d'autorisation d'exploiter fin 2014 ; en 2015 l'enquête publique, puis le début des travaux ; en 2019, la mise en service des nouvelles installations d'incinération ; enfin en 2023, celles de méthanisation.

La concertation se poursuivra tout au long du projet avec le Comité des partenaires, et pendant la procédure de dialogue compétitif dans les limites du cadre juridique associé.

Contact : Véronique Menseau, directrice de la communication – Tél. 01 40 13 17 86 – menseau@Syctom-paris.fr

